



## EDITORIAL



1er prix: Grandhan (Durbuy)  
habitation de Mr et Mme Fassotte-Noël

Notre Prix d'architecture durable en province de Luxembourg s'est clôturé fin mai par la cérémonie de remise des prix au Palais provincial, ainsi que par une conférence à Marche-en-Famenne, dans le premier bâtiment de bureaux passif de Wallonie.

Cette newsletter est entièrement consacrée à cette initiative inédite des deux Maisons de l'urbanisme de la province de Luxembourg, associées pour cet événement à la Cellule Développement durable et la Direction des Services techniques de la Province.

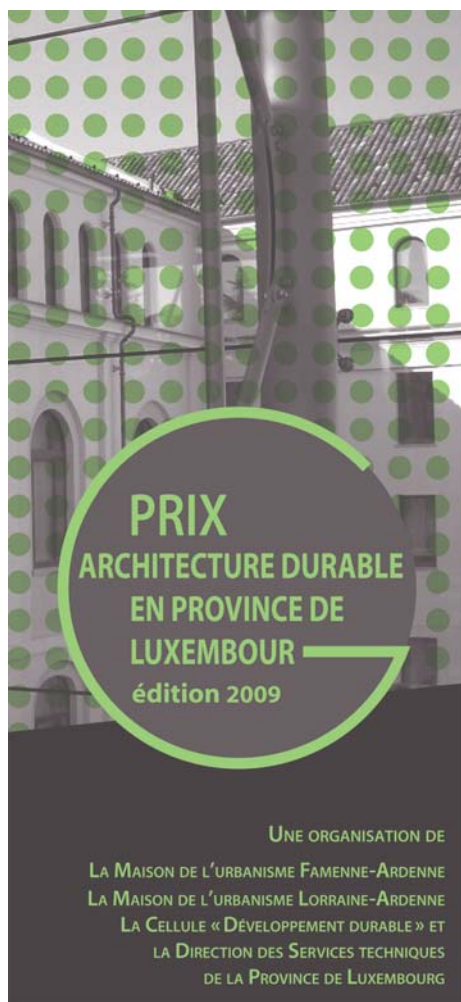
Vous découvrirez les lauréats de cette première édition. Ce sera aussi l'occasion de se remémorer les principales étapes d'un projet de longue haleine, que nous souhaitons voir s'inscrire dans la durée en proposant dès 2011 une édition consacrée à la rénovation durable.

Dans le contexte actuel, les préoccupations énergétiques sont au cœur d'enjeux cruciaux. Les projets primés montrent que les réponses à apporter ne peuvent se résumer aux seuls équipements techniques. Une réalisation de qualité commence par une bonne compréhension du contexte bâti et paysager, une implantation raisonnée et parcimonieuse, des espaces et des percements qui tirent avantage de leur environnement, tout en se protégeant de ses inconvénients ... En un mot, rien n'est plus durable que le bon sens.

Bonne lecture et à bientôt.

Geneviève Laurent, Coordinatrice-animatrice

## LE PRIX EN BREF



L'objectif du Prix d'architecture durable est de valoriser des constructions alliant architecture de qualité, performance énergétique et développement durable.

L'appel à candidatures a été lancé le 9 janvier 2009, lors d'une conférence de presse à Libramont. Près de 3.000 dépliant de présentation ont également été envoyés à des acteurs du secteur (administrations communales, architectes, associations,...).

Pour participer, il fallait être un maître d'ouvrage privé et avoir construit un logement neuf (ou un ensemble de logements neufs), sur le territoire de la province de Luxembourg. La construction devait avoir été achevée entre le 1er janvier 1998 et le 31 décembre 2008, conformément au permis d'urbanisme et avoir été conçue par un architecte inscrit à l'Ordre des Architectes de Belgique ou du Grand-Duché de Luxembourg.

Le 31 mars, nous avons reçu 18 dossiers de candidature, répartis sur l'ensemble de la province.

Le jury s'est réuni à Arlon le 28 avril afin d'examiner ces dossiers. Il était constitué des membres suivants : Mr Aubertin (Fonctionnaire délégué DGO4-Direction Arlon), Mr Cloos (Confédération construction), Mr Dalaidenne (Guichet de l'énergie-Marche-en-Famenne), Mme Delogne (Cellule provinciale Développement durable), Mr Delviesmaison (Président de l'Ordre des Architectes-Province de Luxembourg), Mr Hennico (Direction des Services techniques provinciaux), Mr Jaspard (Cluster Eco construction), Mr Pitance (Cabinet du Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme-excuse), Mr Poncin (Association des Architectes-Province de Luxembourg), Mr Quevrin (Plate-forme Maison Passive asbl), Mr van de Walle (cabinet du Ministre fédéral du Climat et de l'Energie en charge du Développement durable), Mr Van Reybroeck (Cabinet du Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial).

Les critères d'appréciation :

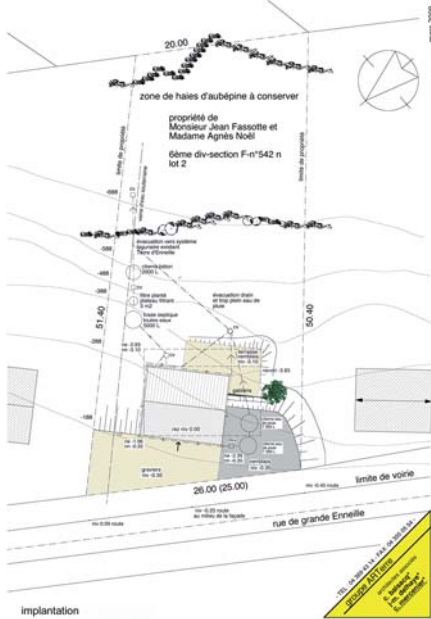
- conception du bâtiment : intégration à l'environnement, orientation et compacité des volumes, gestion parcimonieuse du sol,...
- cohérence et qualité de l'expression architecturale,
- efficacité énergétique des aspects techniques : isolation, ventilation, étanchéité, chauffage, électricité, ...
- protection de l'environnement : utilisation de matériaux durables, gestion du chantier, des eaux usées et des déchets, degré d'imperméabilisation des sols, végétalisation, ...
- rapport qualité/prix.

## PREMIER PRIX

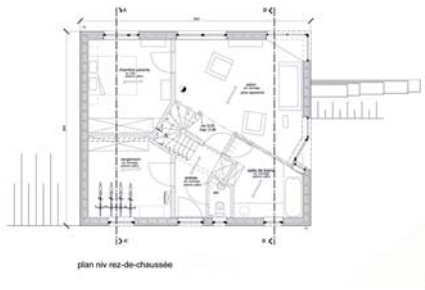
3.500€  
bon d'achat de 750€

**Maîtres d'ouvrage: Agnès et Jean Fassotte-Noël**  
**Auteur de projet: Claudy Mercenier (groupe ARTerre)**  
**Localisation: Grandhan (Durbuy)**

- **CONTEXTE** : terrain en forte déclivité, situé en bordure d'un site naturel protégé (Natura 2000), dans un groupement de maisons en bois existant.
- **IMPLANTATION** : légèrement oblique pour briser l'alignement et créer un terre-plein qui participe à l'espace-rue.
- **PLAN** : surface au sol réduite (76m<sup>2</sup>) et exploitation de la pente naturelle du terrain par une organisation en 4 niveaux autour d'un escalier central. Limitation des terrassements et des modifications du relief du sol.
- **VOLUMETRIE** : simple et compacte, conception générale bioclimatique, bonne isolation thermique de l'enveloppe. Résultat: faible besoin énergétique en chauffage et donc peu d'émissions de CO<sub>2</sub>.
- **MATERIAUX** : ossature bois pour les murs intérieurs et extérieurs; bois encore pour les planchers, escalier, parements extérieurs (non traités); matériaux isolants bio-sourcés (flocons de cellulose, bois défilé, chanvre,...); ardoise pour la toiture.
- **SYSTEME DE CHAUFFAGE** : utilisation exclusive d'énergies renouvelables - poêle chaudière à bois et capteurs solaires thermiques. Puits canadien, ventilation mécanique contrôlée double flux avec récupération de chaleur. Attestation "Construire avec l'Énergie": niveau K31 et Ew 68.
- Collecte des eaux de pluie dans deux citernes de 7.500 litres. Toilettes sèches. Assainissement autonome des eaux usées.



implantation



plan niv rez-de-chaussée

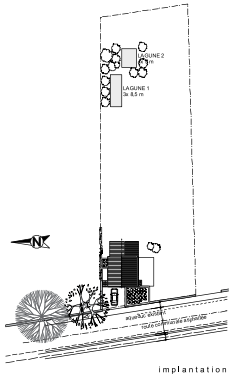


## DEUXIEME PRIX

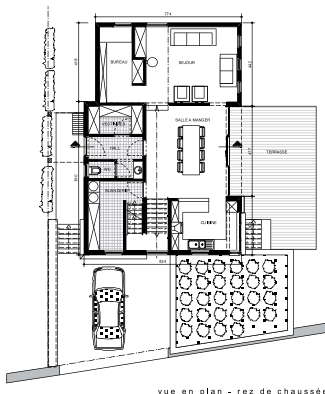
2.500€  
bon d'achat de 200€

**Maîtres d'ouvrage: Laurence et Jean-Marc Henrion-De Fays**  
**Auteur de projet: Geneviève Migeal (Atelier d'architectures La Grange)**  
**Localisation: Menugoutte (Herbeumont)**

- **CONTEXTE** : habitation située au centre du hameau. Muret en pierre existant sur lequel s'implante le car-port.
- **IMPLANTATION** : perpendiculaire à la rue, volume principal en léger retrait et reporté vers la limite nord de la parcelle afin de profiter au maximum du terrain au sud (lumière et vue). Terrasse protégée de la rue par le volume du car-port.
- **PLAN** : locaux de service regroupés au nord et pièces de vie au sud, largement ouvertes sur le jardin.
- **VOLUMETRIE** : simple et compacte. Petits décrochements pour prendre des vues et de la lumière, ou pour se protéger de la lumière du sud.
- **MATERIAUX** : ossature bois; bardage en mélèze belge non traité et parement en pierre locale; ardoise naturelle en toiture; isolation des murs extérieurs en laine de chanvre, isolation des cloisons intérieures en argile et copeaux de bois; enduit intérieur à l'argile; parquet en frêne belge non traité.
- **SYSTEME DE CHAUFFAGE** : poêle chaudière à bois et panneaux solaires thermiques. Ventilation mécanique contrôlée double flux avec récupération de chaleur.
- Collecte des eaux de pluie (citerne de 10.000 litres). Traitement des eaux usées par lagunage.
- Végétalisation des toitures plates (car-port et auvent d'entrée).



implantation



vue en plan - rez-de-chaussée

LA GRANGE





## TROISIEME PRIX

1.500€

**Maîtres d'ouvrage: Béatrice et Raphaël Thiémard-Clémentz**

**Auteur de projet: Xavier Delaval**

**Localisation: Neufchâteau**

• **CONTEXTE** : lotissement communal hors du centre mais à proximité de commerces, services et transports en commun. Plan de lotissement imposant d'acquérir un seul terrain par propriétaire et de construire dans un délai de deux ans.

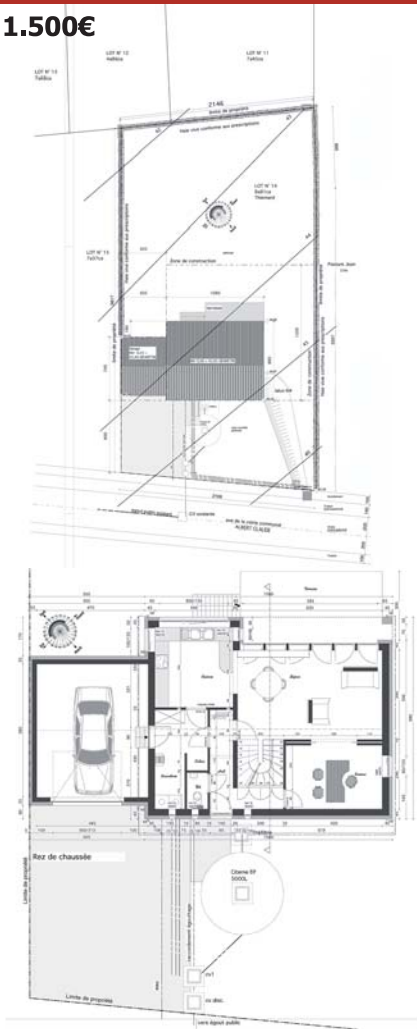
• **IMPLANTATION** : sur la limite parcellaire latérale, mitoyenneté par le garage. Respect de la pente naturelle du terrain.

• **PLAN** : conception bioclimatique afin d'optimiser les gains solaires. Est et sud: pièces à vivre / nord: circulations, sanitaires, buanderie. Volume simple. Débordement de toiture au sud pour protéger les grandes baies d'un ensoleillement direct en été. Expression architecturale influencée par les impératifs d'efficacité énergétique (orientation, compacité), tout en s'intégrant à l'habitat existant.

• **MATERIAUX** : ossature bois (origine régionale, PEFC); bardage non traité (Red cedar FSC canadien); isolation ouate de cellulose (39 cm); triple vitrage; argile crue dans certains murs intérieurs.

• **SYSTEME DE CHAUFFAGE** : un radiateur électrique d'appoint. Norme "maison passive", besoin en énergie de chauffage inférieur à 15kWh/m<sup>2</sup>/an. Niveau K15. Ventilation mécanique contrôlée double flux avec récupération de chaleur; puits canadien.

• Egouttage collectif. Récupération des eaux de pluie.



## MENTION énergie

1 an d'électricité gratuite

**Maîtres d'ouvrage: Anne et Régis Verhoosel-D'Ouvrier**

**Auteur de projet: Philippe Hotton**

**Localisation: Lischert (Attert)**

• **CONTEXTE** : lotissement en-dehors du village.

• **IMPLANTATION** : sur la limite parcellaire latérale. Habitation parallèle à la voirie. Terrain en faible pente, nécessitant peu d'adaptations.

• **VOLUMETRIE** : simple et compacte. Grandes ouvertures au sud pour bénéficier des apports solaires (triple vitrage passif et screen pour éviter les surchauffes en été).

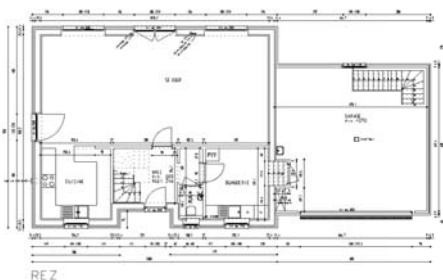
• **MATERIAUX** : ossature bois; bardage en cèdre non traité; utilisation de matériaux naturels.

• Certification "maison passive".

• Pas de système de chauffage traditionnel (aucune émission de CO<sub>2</sub>). La maison fonctionne grâce à:

- ses apports solaires,
- son isolation,
- son étanchéité très soignée,
- une ventilation double flux avec récupération de chaleur et un puits canadien,
- une pompe à chaleur pour l'eau chaude.

• Collecte des eaux de pluie.



## EVENEMENTS

### Remise des prix, conférence de clôture et exposition



Les lauréats ont été mis à l'honneur le 25 mai à Arlon, lors de la cérémonie de remise des prix organisée au Palais provincial, à l'invitation de Monsieur Bernard Caprasse, Gouverneur de la Province de Luxembourg. Ce fut l'occasion d'un échange convivial entre candidats, auteurs de projets, membres du jury et tous les partenaires qui ont soutenu cette initiative.

Pour remercier cette première édition du Prix, nous avons choisi d'organiser la conférence de clôture et d'exposer les projets lauréats dans un lieu emblématique : le bâtiment d'Investsud, premier immeuble de bureaux passif construit en Wallonie, sur le parc d'activités économiques du WEX à Marche-en-Famenne.

Le 28 mai, Monsieur Damien Franzen, du bureau « FHW architectes » nous a proposé une conférence intitulée « L'éco-quartier de Villers-le-Bouillet, une approche du développement durable ».

Le bureau FHW est spécialisé dans les constructions respectueuses de l'environnement. Sa volonté est, depuis le début, de rationaliser la démarche d'éco-construction et d'évaluer scientifiquement l'impact de la construction sur l'environnement. L'efficacité énergétique de ses projets résulte d'une grande maîtrise des différentes techniques de construction, des études thermiques et énergétiques, de l'évaluation de l'impact environnemental des matériaux, du contrôle de l'exécution des travaux, de la communication entre les différents intervenants.

Nous tenons à remercier nos partenaires dans l'organisation de cet événement: la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne, la Province de Luxembourg, Cellule Développement durable et Direction des Services techniques.

Nous remercions de leur confiance le Ministre fédéral du Climat et de l'Energie en charge du Développement durable, le Ministre wallon du Logement, des Transports et du Développement territorial, le Ministre wallon de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, ainsi que les sociétés Lampiris, Briqueterie d'Arlon, Granubois et Passe-Partout.

Merci à tous les candidats d'avoir accepté de partager leur expérience et leur engagement ; aux membres du jury d'avoir mis leurs compétences au service de cet événement; à Monsieur le Gouverneur, à Monsieur Thérer, Directeur du Centre de Compétence Wallonie Bois, ainsi qu'à Monsieur Coppée, Administrateur délégué d'Investsud pour leur accueil chaleureux.



La newsletter de la Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne asbl est éditée avec le soutien de la Région wallonne et des communes partenaires. Elle peut être obtenue sur simple demande auprès de la Maison de l'urbanisme ou téléchargée sur son site internet.

Editeur responsable : Philippe-Jacques Schreder (Président)  
Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne asbl  
Rue de l'Ancienne Poste, 24 - 6900 Marloie  
Tél. 084/45 68 60 - Fax 084/45 68 61 - mufa@skynet.be - www.mufa.be



RÉGION WALLONNE